



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	13/04/2015 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2015-04
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Bertrand Pointier Patricia Lucot arrive à 19h10 Silvie Szczuka Eric Debosque arrive à 19h05 Nathalie Faccioli	Dominique van Zuilen arrive à 19h05 Antoine Ferté Francis Hutin arrive à 19h05 Marc Guérin Laure Médot Nadège Boin
Absent excusé	Viviane Cendra, Benjamin Dubois, Christine Franse	
Absente	-	
Procurations	Viviane Cendra à Laure Médot Benjamin Dubois à Patricia Lucot	
Secrétaire de séance	Laure MEDOT	
Début de la séance	19 h 00	
Fin de la séance		

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2015

Date d'affichage : 9 avril 2015

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mardi 30 mars 2015, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 6 avril 2015 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 8 avril 2015, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 13 avril 2015 à 19h00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 13 avril 2015 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 30 mars 2015.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Laure MEDOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Finances

- 11 – Budget assainissement
 - 111 – Budget Primitif 2015
 - 112 – Tarifs redevances
 - 113 – Remboursements au budget général
- 12 – Budget principal
 - 121 – Budget Primitif 2015
 - 122 – Fiscalité
 - 1221 – Vote des taux
 - 1222 – Bases minimum CFE
 - 1223 – Abattement spécial à la base

2 – Urbanisme

- 21 – Convention ADS CCVCFR
- 22 – Demande de validation Ad'AP
- 23 – Bilan annuel acquisitions 2014

3 – Affaires générales

- 31 – Transaction MIB
- 32 – CRAC GrDF 2013
- 33 – RPQS assainissement
- 34 – Accueil avant rentrée scolaire

4 – Divers

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20150413-043-01	Examen DIA	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-044-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150413-045-03	BP 2015 M49	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 1 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-046-04	Tarif redevance assainissement 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150413-047-05	Remboursement au budget général 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-048-06	Amortissements M49 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150413-049-07	BP 2015 M14	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-050-08	Vote des taux d'imposition 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-051-09	CFE cotisation minimum	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 1 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-052-10	Abattement spécial à la base 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0 A l'unanimité

Nicolas REBEROT	20150413-053-11	Convention ADS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150413-054-12	Demande de validation Adap	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20150413-055-13	Bilan annuel 2014 des acquisitions et cessions immobilières	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-057-15	CRAC GrDF 2013	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-056-14	Accueil avant la rentrée 2015	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	14 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20150413-058-16	Tarifs prêt matériel	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 1 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des déclarations d'intention d'aliéner – n°2015-043-01

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucune DIA n'est parvenue depuis le dernier conseil municipal.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2015-044-02

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- A) Décision n°20150408-041 du 08/04/2015 : concession dans le cimetière communal
 B) Décision n°20150411-042 du 11/04/2015 : désignation d'un avocat R. CARRIER / Commune de Ressons le Long

1 – FINANCES

11- Budget assainissement

111 – Budget primitif 2015

Objet : Budget primitif du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 – n°2015-045-03

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,
 Vu l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 octobre 2008 créant le service d'assainissement,
 Considérant l'obligation de voter le budget avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales).

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le budget du service d'assainissement (annexe signatures jointe à la présente délibération) pour l'exercice 2015

- En fonctionnement :

Dépenses : 510 566,06 €
 Recettes : 510 566,06 €

- En investissement :

Dépenses : 701 297,44 €
 Recettes : 701 297,44 €

112 – Tarifs redevances

Objet : tarifs redevances assainissement 2015 – n°2015-046-04

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer pour 2015 pour les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif dont le traitement est opérationnel, (ou ceux raccordables dans les conditions fixées à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique) la redevance d'assainissement collectif des eaux usées domestiques comme suit :

Pour la part fixe :

· 60 € par an, soit 5 € par mois

et pour la part variable :

· 4,15 €/m³ d'eau rejetée dans le réseau d'assainissement.

113 – Remboursements au budget général

Objet : Reversement M49-M14 – n° 2015-047-05

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Monsieur Bertrand POINTIER, Maire-Adjoint, présente le rapport suivant :

Les budgets votés le 13 avril 2015 prévoient le remboursement par le budget « assainissement » des frais de gestion du service supportés par le budget communal.

Ce versement doit donner lieu à une délibération spécifique.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les opérations comptables ci-dessus à titre de remboursement de frais et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les titres et mandats correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

Objet : Mise à jour du tableau des amortissements M49 n° 2015-048-06

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'aligner les durées d'amortissement des subventions en comptabilité M49 (service de l'assainissement) sur la durée d'amortissement des immobilisations de travaux d'assainissement collectif, cet amortissement sera progressif conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

12 - Budget principal

121 – Budget Primitif 2015

Objet : Approbation du Budget Primitif principal 2015 – n°2015-049-07

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de reprendre les résultats arrêtés au 30 mars 2015.

DECIDE

- d'approuver le Budget Primitif communal pour l'exercice 2015 conformément au tableau ci-annexé.

- En fonctionnement :

Dépenses :	490 797,84 €
Recettes :	490 797,84 €

- En investissement :

Dépenses :	357 226,32 €
Recettes :	357 226,32 €

122 – Fiscalité

1221 – Vote des taux

Objet : Vote des taux d'imposition communaux - année 2015 – n°2015-050-08

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population en augmentant raisonnablement la fiscalité,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 de 2% sur 2015 soit :

Taux de TAXE D'HABITATION	14.60 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	10.33 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	25.92 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	11.63 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2015, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,9 %.

Ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune, y compris les cotisations versées aux différents syndicats dont la commune est membre.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

1222 – Bases minimum CFE

Objet : CFE : revalorisation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum – n°2015-051-09

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal avait délibéré par la mise en place de bases minimales avec des abattements sur les plafonds sur les 3 tranches supérieures compris entre 28.5% (4^{ème} tranche) et 36% (5^{ème} tranche).

Ce qui signifie que pour rattraper la diminution du produit, il conviendrait de réactualiser le montant de la base minimum en baissant le taux d'abattement des tranches supérieures qui pourrait être fixé suivant les montants du tableau ci-dessous :

Les bases minimum sont évaluables de nouveau chaque année.

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

Fixe le montant de cette base à 505 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1 009 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

Fixe le montant de cette base à 2 119 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.

Fixe le montant de cette base à 2 561 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.

Fixe le montant de cette base à 3 572 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

Fixe le montant de cette base à 4 643 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

1223 – Abattement spécial à la base

Objet : Suspension de l'abattement spécial à la base – n°2015-052-10

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 18 juin 1983, le conseil municipal avait délibéré pour l'application d'un abattement spécial à la base facultatif de 10%.

Cet abattement spécial se cumule avec l'abattement général à la base appliqué.

Devant la baisse importante des dotations de l'Etat prévue jusque 2017, le maire propose de suspendre cet abattement pour les années 2016 et 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

décide de suspendre pour les années fiscales 2016 et 2017 l'abattement spécial à la base.

21 – Convention ADS CCVCFR– n°2015-053-11

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi ALUR en date du 24 mars 2014 et plus particulièrement son article 134 relatif à l'accès au logement et pour un urbanisme rénové impose aux communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ayant la compétence « délivrance des actes et autorisations d'urbanisme » d'effectuer par leurs propres moyens l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme...) au plus tard au 1er juillet 2015.

Face à cette réorganisation des services de l'Etat, la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne (CCPVA) étant trop petite pour l'embauche d'un agent chargé de l'urbanisme, s'est rapprochée de la Communauté d'Agglomération de Soissons (CAS) et de la communauté de Communes de Villers-Cotterêts-Forêt de Retz (CCVCFR). Après discussion il s'avère que la mutualisation n'est pas possible avec la CAS.

Par contre la CCVCFR propose la mise à disposition d'un de ses agents qui pourrait :

- tenir des permanences à la CCPVA
- assister en cas de contentieux
- avoir un rôle de conseil en amont des demandes d'urbanisme.

Un projet de convention doit être présenté au conseil communautaire le 14 avril 2015 dans ce sens.

Dans le cadre de celle-ci les frais seraient repartis proportionnellement au nombre d'habitant (à priori 3.50 €/habitant).

Cette convention serait signée entre les communes et la CCVCFR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la communauté de communes de Villers-Cotterêts-Forêt de Retz.

22 – Demande de validation Ad'AP– n°2015-054-12

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Suite à la rencontre avec M. BRUGNON de l'ADICA, celle-ci propose une convention en vue d'une mission d'assistance technique et administrative pour l'aide à la passation d'un marché pour une mission d'élaboration d'un AdAP. La prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage est évaluée à 1 500 € HT. Devant les incertitudes financières émanant de l'ETAT, il est proposé de sursoir et de donner une priorité aux dossiers liés à la sécurité.

23 – Bilan annuel des acquisitions 2014

Objet : Bilan annuel 2014 des acquisitions et cessions immobilières - n° 2015-055-13

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2014, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2014 sont les suivantes :

1) Immeubles : Néant

Bâtiments : Néant

Terrains :

N° parcelle	Surface	Lieu dit	Date de cession
A 1120	723 m ²	Au dessous du ru	06/06//2014

Préemption : Néant

Biens sans maître :

N° parcelle	Surface	Lieu dit	Date d'acquisition
ZH 32	380 m ²	Devant Poulandon	03/11/2014
ZH 70	2 450 m ²	Devant Poulandon	03/11/2014

2) Droits réels immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété, droit d'usage, hypothèques, privilèges) : Néant

31 – Transaction MIB

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

32 – CRAC GrDF 2013

Objet : GrDF : CRAC 2013 – n°2015-057-15

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le Maire expose que la distribution publique de gaz naturel est confiée à GrDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 21 mars 2005 pour une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- prend acte du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire Gaz par GRDF pour l'année 2013.

33 – RPQS assainissement

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

34 – Accueil avant rentrée scolaire– n°2015-056-14

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un service d'aide aux devoirs la semaine précédant la rentrée scolaire 2015/2016. Ce service sera assuré par le personnel communal dans les locaux de la commune. Il s'adresse à tous les enfants scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de proposer ce service d'aide aux devoirs du 24 au 28 août 2015
- fixe le tarif de la ½ journée à 6€ par enfant.
- fixe le tarif de la restauration à 4.20 €

3 – DIVERS

31 – Tour de table / Questions diverses

Objet : Tarif prêt de matériel – n°2015-060-18

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le maire informe le conseil municipal que le secrétariat est régulièrement sollicité pour du prêt de matériel (tentes, tables, etc.) appartenant à la commune. Il convient ainsi de se positionner sur la possibilité ou non de prêter ou de louer le matériel appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide :

- De mettre gracieusement à disposition le matériel (tables, bancs, barnums...) aux associations de Ressons le Long et aux communes environnantes.
- D'établir une convention de mise à disposition au moment du prêt
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention

Cambriolages : Monsieur le maire informe le conseil municipal que des tentatives de cambriolages et des signes de repérages ont été identifiés récemment. Il incite à contacter le 17 en cas de doute sur des repérages potentiels.

CCPVA : Monsieur le maire informe de la vente de 200 poules de réforme par couple. Cette action entrant dans le cadre de la réduction des déchets et afin de diminuer les coûts liés à la collecte des ordures ménagères.

FDS 2015 : Il a été voté avec 3 opérations pour Ressons le Long :

- Gravillonnage rue du Routy
- Drainage rue Poulandon
- Tranche 3 de l'aménagement du centre-bourg

PEDT : Monsieur le maire indique que suite à l'envoi du PEDT à l'inspecteur d'académie, celui-ci souhaite que soit inversés les horaires entre les cycles 1, 2 et 3. Le conseil municipal décide de ne pas suivre cette remarque dans la mesure où ces horaires ont été votés en conseil d'école.

Rencontres avec Marie-Françoise Bechtel ; députée de l'Aisne,

Monsieur le maire rappelle la date de cette rencontre ; le 16 avril 2015 à 19h. Il souhaite qu'une liste de question lui soit remise.

USEDA :

Monsieur le maire fait part de différentes informations :

- *Enfouissement des réseaux rue Mainville (tranche 1) :*

Cette opération sera financée sur le programme 2015 pour la partie basse tension. Ainsi les travaux d'effacement des réseaux pourraient commencer en 2016/2017.

Le financement pour la partie moyenne tension reste à obtenir.

- *Enfouissement des réseaux à la Vache Noire :*

L'entreprise Lesens attend l'enfouissement des câbles téléphoniques pour procéder au retrait des poteaux.

- *Maintien de la cabine téléphonique :* celle-ci devra être modernisée.

Francis Hutin et Dominique Van Zuilen font également part de différentes informations :

- *Fibre :*

➤ présence du haut débit sur 100% du territoire en 2020.

Le coût pour la commune serait de 4€/habitant/an.

➤ présence du très haut débit sur 75% du territoire en 2025.

Le coût pour la commune serait de 12€/habitant/an.

France Télécom réalisera les travaux dans les villes de Laon, Saint Quentin et Soissons.

Pour les autres villes et communes les travaux seront réalisés par un prestataire.

- *Borne de recharge électrique :* souhait de l'Usedda d'en développer davantage.

CAUE de l'Aisne : Monsieur le maire informe de la date de l'assemblée générale ; le jeudi 23 avril à 15h à Coucy le Château. Francis Hutin et Patricia Lucot s'y rendront.

Union des Maires de l'Aisne : Monsieur le maire fait part du programme de formations proposé pour les élus (budget, urbanisme, statuts d'élus , pouvoirs de police...)

Activités/Animations :

Patricia Lucot rappelle les activités à venir :

- Marché campagnard floral artisanal et créatif le dimanche 19 avril 2015 de 8h à 18 dans la cour de la mairie.
- Fête patronale : ouverture le 25 avril 2015, en face du stade.

Patricia Lucot indique qu'il convient de prévenir les personnes stationnant leurs cars à cet endroit. Il leur sera proposé de stationner sur le chemin de la trésorerie dès le dimanche 19 avril

- Tir à l'arc : il aura lieu le 19 avril 2015 dans le bois du haut Missy.
- Cérémonie commémorative de la déportation le dimanche 26 avril 2015 au monument aux morts.

Eglise Saint Georges :

Patricia Lucot indique qu'un nettoyage de l'église est prévu avant la messe de la Saint Georges le 26 avril 2015. Un appel aux volontaires va être lancé.

D'autre part l'évêché a fait part de son souhait d'ouvrir les églises au maximum pendant l'été.

Travaux assainissement à la Vache Noire :

Eric Debosque trouve que ces travaux s'éternisent. Il souhaite qu'ils soient achevés rapidement.

Monsieur le maire mentionne qu'une réunion est prévue le 22 avril 2015 pour la levée des réserves.

Il indique également que la société Desgrippes attend le retrait des poteaux pour la remise en état de certaines parties.

SEPOAS : Francis Hutin indique que les budgets ont été votés et le SCOT évalué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire,

Nicolas REBEROT